

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 18 décembre 2017

DÉLIBÉRATION n°2017-87

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 décembre 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université, adressée le jeudi 07 décembre 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,

Point de l'ordre du jour :

4.6. Attribution des semestres au titre des CRCT et des CTP.

Exposé de la décision :

Le nombre de semestres annuels dégagés par l'université pour les CRCT (congrés pour recherches ou conversions thématiques) est actuellement de 12. Avec la création des CTP (congrés pour transformation pédagogique), il est proposé d'attribuer, au maximum, 3 semestres pour les CTP.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Nombre de semestres pour les CRCT : 9 ;
- Nombre de semestres pour les CTP, 3 au maximum (les semestres éventuellement non pourvus sont reversés dans le contingent des CRCT).


Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions :	3
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièce jointe :

- Néant.

Fait à Tours, le 20 DEC. 2017
Le Président,



Philippe VENDRIX

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

20 DEC. 2017

Transmise au recteur le :

20 DEC. 2017